

<http://www.snetap-fsu.fr/10-avril-2006-retrait-du-CPE.html>



10 avril 2006 : retrait du CPE

- Nos Actions - Archives - 2005-06 - Archives - 2006 - Action contre le CPE -

Date de mise en ligne : lundi 10 avril 2006

Copyright © Snetap-FSU - Tous droits réservés

Communiqué de M. Jacques CHIRAC

Communiqué de M. Jacques CHIRAC, Président de la République concernant le remplacement de l'article 8 de la loi sur l'égalité des chances par un dispositif en faveur de l'insertion professionnelle des jeunes en difficulté.

« PRÉSIDENTE DE LA RÉPUBLIQUE.

Paris, le 10 avril 2006.

COMMUNIQUÉ.

Sur proposition du Premier ministre et après avoir entendu les Présidents des groupes parlementaires et les responsables de la majorité, le Président de la République a décidé de remplacer l'article 8 de la loi sur l'égalité des chances par un dispositif en faveur de l'insertion professionnelle des jeunes en difficulté.

Le Premier ministre s'exprimera à ce sujet à 10 h 30 de l'Hôtel Matignon. »

Allocution du Premier ministre à Matignon

« Depuis plusieurs semaines, notre pays connaît l'agitation. Les désordres dans les universités et les lycées menacent d'affecter la bonne organisation des examens de fin d'année. Les manifestations de voie publique mettent en danger la sécurité des jeunes. Tout cela commande désormais de trouver une issue rapide à la crise.

Les discussions conduites depuis une semaine par les Présidents de groupes parlementaires, Bernard ACCOYER et Josselin de ROHAN, avec l'ensemble des partenaires sociaux, organisations étudiantes et lycéennes, m'amènent aujourd'hui à un constat.

Les conditions nécessaires de confiance et de sérénité ne sont réunies ni du côté des jeunes, ni du côté des entreprises pour permettre l'application du contrat première embauche.

Sur le rapport des Présidents des groupes parlementaires et des responsables de la majorité, j'ai proposé au Président de la République, qui l'a accepté, le remplacement de l'article 8 de la loi pour l'égalité des chances par des mesures en faveur de l'insertion professionnelle des jeunes les plus en difficulté. La nouvelle proposition de loi sera présentée dès ce matin.

Depuis plusieurs mois, toute mon action et celle du Gouvernement ont été guidées par un impératif : apporter une réponse efficace aux milliers de jeunes de notre pays, à qui on ne propose aucun emploi.

J'ai voulu agir vite, parce que la situation dramatique et le désespoir de beaucoup de jeunes l'exigent.

J'ai voulu proposer une solution forte, parce que j'ai la conviction qu'au-delà de l'engagement nécessaire de l'Etat,

seul un meilleur équilibre entre plus de souplesse pour l'entreprise et plus de sécurité pour les salariés nous permettra de rompre avec le chômage dans notre pays.

Cela n'a pas été compris par tous, je le regrette.

Le débat est désormais ouvert, nous ne devons pas le refermer. Je propose donc d'engager une discussion sans à priori avec les partenaires sociaux sur la sécurisation des parcours professionnels, sur la précarité et l'insertion des jeunes dans l'emploi.

La crise révèle une anxiété sociale autant qu'un désir de modernisation. L'enjeu, c'est de donner à chacun sa place, de créer des emplois, de créer de la croissance. L'enjeu, c'est de préserver notre modèle social en l'adaptant, qu'il s'agisse de l'école, de l'université, de la place faite aux jeunes dans notre société. Autant d'objectifs qui seront au cœur de l'action gouvernementale au cours des prochains mois.

Notre responsabilité, c'est de préparer l'avenir de notre pays et je souhaite que nous nous retrouvions tous ensemble pour avancer.

Je vous remercie. »

Communiqué de la **FSU** Le **CPE** déclaré mort

- **Le CPE est bel et bien retiré.** La FSU se félicite de ce succès dû à la mobilisation massive des étudiants, lycéens et salariés dans l'unité syndicale qui l'a permise.

Elle regrette cependant que la formule choisie conduise à y substituer **un dispositif qui n'a fait l'objet d'aucune négociation et que la FSU entend examiner de près** : c'est une bien étrange façon de relancer le dialogue social.

- Cette victoire renforce notre détermination et notre capacité à agir pour **remettre en cause les autres aspects régressifs de la politique gouvernementale en matière économique et sociale** (loi sur l'école, loi sur la recherche, CNE, « apprentissage junior », loi sur « l'égalité des chances »,...).
- Dans cette perspective la FSU renouvelle sa **proposition d'états généraux** pour l'avenir des jeunes, d'un vaste débat et de décisions notamment sur la formation (initiale et continue), les qualifications, l'emploi.
- C'est dans ce sens que **la FSU souhaite que l'intersyndicale** qui se tiendra en fin d'après midi, avec les organisations syndicales d'étudiants et de lycéens et celles de salariés **poursuive son action.**

Paris, le 10 avril, 11h

Le projet de remplacement transmis à la FSU

http://www.snetap-fsu.fr/IMG/pdf/CPE_Projet_ed_Loi.pdf title='PDF - 105.7 ko' type="application/pdf">

Projet de Loi. texte du projet devant se substituer à l'article 8 de la loi sur "l'égalité des chances".

Communiqué des douze organisations syndicales suite au retrait du CPE

[UNEF](#), [CÉ](#), [UNL](#), [FIDL](#), [CFDT](#), [CFE-CGC](#),
[CFTC](#), [CGT](#), [FO](#), [FSU](#), [Solidaires](#), [UNSA](#),

Après plus de deux mois d'intenses mobilisations pour obtenir le retrait du CPE, les organisations syndicales de lycéens, d'étudiants et de salariés, se félicitent de la décision enfin annoncée de faire disparaître le CPE de la loi.

C'est un authentique succès à mettre à l'actif de la détermination, de la persévérance et de l'unité d'action du mouvement.

Les organisations syndicales appellent les étudiants, les lycéens et les salariés à marquer comme il convient ce résultat de leur action.

Elles restent vigilantes jusqu'à ce que la loi destinée à faire disparaître le CPE soit effectivement votée et promulguée, les actions décidées pour le 11 avril s'inscrivent dans ce cadre.

Ce succès remporté sur le CPE donnera à tous la confiance et la dynamique nécessaires pour permettre que les questions de l'emploi des jeunes, de la formation et de la précarité du travail trouvent rapidement des réponses, ainsi que les questions posées par toutes les organisations syndicales concernant le Contrat Nouvelles Embauches.

Elles demandent que soient créées les conditions pour que les étudiants et lycéens ne soient pas pénalisés. Cela vise notamment les examens, les rattrapages éducatifs, les bourses, les élections étudiantes et aux CROUS. A chaque fois que nécessaire, des négociations avec les organisations, lycéennes, étudiantes et les personnels de l'Education doivent être menées.

Avec ce remarquable résultat, le syndicalisme par sa mobilisation et sa détermination pour le retrait du CPE a fait preuve de son efficacité et de sa responsabilité.